Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260409-2026_04_06-DE

***DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE***

---

***ARRONDISSEMENT DE RENNES***

---

***COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND***

---

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

***CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND***

**2026-04-06**

**L'an deux mil vingt-six, le huit avril,** le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Puissant

Date de convocation du Conseil municipal : 02 avril 2026

**PRÉSENTS :** Alain Amblard, Laurent Benoit, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

**ABSENTS :** Florence Fretay (en visio – pouvoir à Fleur de Launay)

*VOTES A MAINS LEVÉES*

***Point inscrit à l'ordre du jour.***

| | | |
|---|---|---|
| Conseillers en exercice : 27 | Conseillers présents : 26 | Votants : 27 |
| POUR : 27 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |

## VIE MUNICIPALE – COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU MARCHE, DESIGNATION DES MEMBRES

*Rapporteur : Olivier Ropert, Maire*

La commission mixte paritaire du marché hebdomadaire constitue l'instance de concertation chargée d'assurer le bon fonctionnement du marché communal et de favoriser un dialogue régulier entre la municipalité et les commerçants non sédentaires. Elle permet d'associer les représentants professionnels à l'organisation d'un service public essentiel à l'animation commerciale et à l'attractivité du centre-bourg. En **réunissant à la fois des élus municipaux et des représentants des commerçants**, cette commission offre un espace d'échanges privilégié pour aborder l'ensemble des questions liées à l'activité du marché : répartition et attribution des emplacements, conditions d'installation, gestion des flux et de la sécurité, réglementation applicable aux marchands ambulants, animations ou encore amélioration de la qualité d'accueil du public.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260409-2026_04_06-DE

Les placiers de la société SBMarchés, titulaires de la délégation de service public pour la gestion du marché hebdomadaire, participent également aux réunions.

La commission émet des avis sur les propositions d'évolution du règlement du marché, sur les demandes particulières des commerçants, ainsi que sur toute adaptation nécessaire au bon déroulement du marché hebdomadaire.

La composition de la **commission mixte paritaire** associe en nombre égal des représentants de la commune et des représentants des commerçants abonnés ou passagers. La commune doit donc désigner, au sein du conseil municipal, les élus appelés à siéger dans cette instance.

Le règlement du marché prévoit que la Commission est composée des membres suivants :

- Le Maire
- **Deux conseillers municipaux (deux titulaires et deux suppléants)**
- Deux représentants des commerçants du marché (deux titulaires et deux suppléants) – ces représentants sont élus lors d'élections organisées spécifiquement
- Un représentant des commerçants sédentaires
- Un représentant de la Police municipale.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal peuvent procéder à la désignation sans recourir au scrutin secret.

Sont candidat·e·s :

- **Titulaires** |Jean-Marc Puissant, Vanessa Dijoux
- **Suppléants** | Hippolyte Schreiner, Aymeric Desmet

**Sur ce rapport, le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L2121-21, et son article L.2121-21,**

**Vu l'arrêté n°2025-070 du 25 mars 2025 portant règlement du marché hebdomadaire, et notamment son article 9,**

**Vu la délibération n° 2024-08-05 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2024 créant la commission mixte paritaire du marché hebdomadaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De désigner les membres de la commission mixte paritaire du marché hebdomadaire à mains levées,**
- **De désigner Jean-Marc Puissant et Vanessa Dijoux en tant que représentants titulaires et Hippolyte Schriener et Aymeric Desmet en tant que représentants suppléants pour siéger au sein de cette commission.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

